Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260922-DEL_03_22092026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 09 2026
Date de la convocation : 16 septembre 2026 **Date d'affichage de la convocation** :16 septembre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 22 septembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération : 14**	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; Mme Émilie JOUAN ; M. Alexandre MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK **;** M. Gwénaël MORDELET; Mme Edith MERRANT ; Mme Justine LATIMIER ABSENT : M. Thomas LOUVET SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwénaël MORDELET

N°03-22092026 DEVIS DE MAÇONNERIE POUR RENOVATION D'UN MUR RUE DE LA PORTE FRABOULET

Exposé par M. Le Maire

Le mur situé rue de la Porte Fraboulet en propriété de la commune et en limite séparative de la propriété de M. et Mme LE LIARD Yves et la propriété de Terre Armor Habitat- logements sociaux en construction) menace de s'effondrer à moyen terme. Trois devis ont été sollicités pour sa démolition/reconstruction :

SAS CATROS ENTREPRISE- 22 440 LAMBALLE ARMOR	70 703.90 € TTC
EURL CONNAN -22320 LE HAUT CORLAY	24 970.68 € TTC
EURL CORBEL MACONNERIE – 22 800 LE FOEIL	25 161.36 € TTC

Après analyse et réunion sur place entre la commission travaux et l'entreprise de maçonnerie Jean Connan, il a été convenu de conserver le mur existant sur 1 m de hauteur afin de ne pas réaliser de mur de soutènement.

La commande s'en trouvant modifié ; un nouveau devis a été présenté par l'entreprise EURL Connan s'élevant à 11 739.36 € TTC. Une palissade devra être posée sur le mur et fera l'objet d'une demande de devis auprès d'entreprises spécialisées.

Vu le Code de la Commande Publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis émis par l'entreprise EURL Connan 22320 LE HAUT CORLAY pour un montant de 11 739.36 € TTC

Fait et délibéré le 22 septembre 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
David TOLLEMER